



Demande de prix MOR1605411-10004

Marché de services

**Réalisation d'une étude de ligne de base du  
projet d'appui aux services de sécurité sur  
la thématique de la lutte contre les  
violences faites aux femmes (Basma)**

Agence belge de développement

[enabel.be](http://enabel.be)

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Marché de services relatif à la réalisation d'une étude de ligne de base de l'intervention <b>Basma</b>	
<b>REFERENCES Enabel</b>	<b>MOR1605411-10004</b>

## 2 Instructions aux soumissionnaires

<b>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'Enabel</b>	
NOM :	Sara Touhami
FONCTION :	Experte contractualisation
ADRESSE :	Enabel-Agence belge de développement 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat, Maroc

<b>DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE</b>		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE ET ENVOI :	<p><b>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF par email à <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a>, au plus tard le 24 août 2023.</b></p> <p>La Mailbox <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a> génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises. Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours. Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 0666/14.69.71 et le 0678/97.34.05 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.</p>
	DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche d'identification complétée,</li><li>- Déclaration sur l'honneur – Motifs d'exclusion</li><li>- Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;</li><li>- Formulaire d'offre de prix complété et signé,</li><li>- CV des consultants proposés qui seront affectés à l'exécution du marché ;</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note méthodologique reprenant la compréhension des termes de référence, un calendrier détaillé de la mission et la répartition des jours de travail entre les consultants pour la réalisation de la mission ;</li> <li>- Au minimum 3 attestations de référence/attestation de bonne exécution au nom de l'entité soumissionnaire pour des services d'étude de ligne de base ;</li> <li>- Au minimum 3 attestations de référence pour chaque consultant proposé en formation GAR (spécialiste S&amp;E) et genre (spécialiste genre) ;</li> <li>- Fiche signalétique financière.</li> </ul>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours	
<b>ELEMENTS INCLUS DANS LES PRIX</b>		
<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix, tant unitaires que globaux, tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion administrative et le secrétariat ;</li> <li>- le transport au Maroc et l'assurance ;</li> <li>- les honoraires ;</li> <li>- les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ;</li> <li>- toutes les charges auxquelles le prestataire est soumis (impôts,...) ;</li> <li>- la documentation relative aux services ;</li> <li>- la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;</li> <li>- le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.</li> </ul> <p>Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>		

<b>DELAI D'EXECUTION ET DUREE</b>
<p>Le nombre de jours de travail de la mission de consultation est de 20 jours de travail, répartis sur une durée de 16 mois. Le démarrage de la mission aura lieu en principe durant la dernière semaine du mois de septembre.</p> <p>Les lieux d'exécution du marché sont le domicile/bureau du prestataire et Rabat.</p>

<b>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE</b>
--

NOM :	Wissal Khadrouf
FONCTION :	Intervention Officer Digital
E-MAIL :	<a href="mailto:wissal.khadrouf@enabel.be">wissal.khadrouf@enabel.be</a>

## 3 Termes de références

### 3.1 Contexte et cadre de la mission

#### 3.1.1 Contexte global

La violence à l'encontre des femmes est un phénomène mondial qui touche toutes les sociétés.

Elle a été définie pour la première fois dans une instance internationale en 1993, à l'occasion de la Déclaration des Nations-Unies sur l'Élimination de la violence à l'égard des femmes, comme étant « *tous (les) actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* ».

Le Maroc, conscient de l'ampleur de ce phénomène, a entamé plusieurs initiatives majeures à son niveau, comme la ratification de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) le 21 juin 1993, et l'adoption de plusieurs réformes législatives et institutionnelles pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il s'agit notamment de la promulgation du Code de la *Moudawana* en 2004, reconnaissant l'importance d'instaurer une égalité et de faire valoir le droit des femmes, à un cadre juridique dédié à travers la Loi 103.13.

Cette **Loi 103.13** constitue une grande avancée, offrant d'une part une définition claire sur les violences faites aux femmes, comme étant « *Tout acte physique ou moral ou abstention basé sur la discrimination en raison du sexe, qui entraînent, des dommages corporels ou psychologiques, sexuels ou économiques pour les femmes* », et en dressant d'autre part une typologie des différentes formes de violences :

- **La violence physique** : tout acte portant atteinte à l'intégrité physique de la femme, commis par quiconque, par tout moyen et n'importe où ;
- **La violence sexuelle** : tout acte ou exploitation à but sexuel ou commercial portant atteinte à la sainteté du corps de la femme, quel que soit la méthode utilisée ;
- **La violence psychologique** : tout propos dénigrant, méprisant, contrainte ou menace ou négligence ou privation abusive, touchant la dignité de la femme, sa quiétude ou lui causant une peur ou une terreur ;
- **La violence économique** : tout acte de nature économique ou financière qui touche aux droits sociaux ou économiques de la femme.

Enfin, les services de sécurité marocains, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, ont souhaité établir une nouvelle nomenclature en intégrant les violences numériques en tant que nouvelle forme de violence émergente.

Les violences à l'égard des femmes et filles demeurent des problèmes importants au niveau de la société marocaine, et reste une préoccupation centrale du Gouvernement.

#### 3.1.2 Le projet Basma d'appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes

Le projet belgo-marocain **Basma d'Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes** », concerne principalement la contribution à l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences. Il s'agit d'un projet d'une durée programmée de 3 ans. L'ambition de ce projet est que « Les droits des femmes et des enfants au Maroc sont mieux respectés ».

L'ancrage du projet au niveau du Ministère de l'Intérieur (MI), et plus spécifiquement au niveau de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et de la Gendarmerie Royale (GR), vise à renforcer les services délivrés pour appuyer les femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG) par les services de sécurité. Une collaboration est prévue avec les services de la Police Fédérale Belge. En effet, le projet cherche à contribuer à l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violence à travers un appui aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes, dont les mandats sont décrits dans la nouvelle « Loi 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes », adoptée en 2018. Le projet s'aligne également sur les mesures inscrites dans l'axe 4 de l'ICRAM2, touchant les violences faites aux femmes (Protection des femmes et renforcement de leurs droits), renforçant ainsi l'efficacité des efforts menés au niveau national.

Le projet permettra aux acteurs des services de sécurité d'améliorer la qualité de la réponse intégrée aux situations de violences et l'accompagnement des victimes. Les objectifs et les résultats attendus du projet sont les suivants :

**Objectif spécifique :** « Les femmes et filles victimes de violences bénéficient d'une réponse adéquate auprès des services de sécurité ».

**Résultats attendus :**

- **R1.** Les capacités des acteurs de sécurité sont renforcées pour une réactivité accrue, une meilleure gestion de l'accueil, de l'écoute, du soutien, de l'orientation des victimes et leur accompagnement.
- **R2.** Les services de sécurité assurent un meilleur suivi de la prise en charge des femmes et filles victimes de violences.
- **R3.** Les femmes victimes des VBG sont informées, sensibilisées et mieux prises en charge par les services de sécurité.
- **R4.** Le dialogue existant entre les acteurs des services de sécurité et les autres acteurs de prise en charge des femmes victimes de violences (santé, justice, hébergement d'urgence, société civile) est appuyé.

Ce projet est appelé à contribuer, in fine, à une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences en appuyant les porteurs de devoirs à travers d'un ciblage spécifique de la DGSN et la GR. Ils bénéficieront d'un appui opérationnel et un accompagnement technique via des actions de renforcement de capacités pour fournir un service de qualité et de proximité aux victimes de violences basés sur le genre (VBG) et plus spécifiquement en matière d'accueil, d'écoute, du soutien, d'orientation et d'accompagnement. D'autre part, le projet contribuera aussi à accompagner les détenteurs de droits par une amélioration de l'information et de la sensibilisation des femmes victimes de VBG (droits et procédures). Ce projet portera une attention particulière sur la cyberviolence à l'encontre des femmes et des filles. Enfin, le projet permettra une meilleure mutualisation et capitalisation des acquis entre la DGSN et la GR. Le projet vise également la collaboration entre la Police intégrée belge et les services de la sécurité du Maroc pour la lutte contre les violences faites aux femmes et plus particulièrement pour la lutte contre la cyberviolence.

La mise en œuvre du projet contribuera à la promotion de l'égalité entre les sexes et au renforcement des droits fondamentaux des femmes. Elle s'appuie sur l'approche basée sur les droits humains, particulièrement par rapport aux droits des femmes et de l'approche genre, tels que reconnues par les instances internationales et conformément aux engagements du Maroc et de la Belgique.

## **3.2 Objet et résultats de la prestation**

### **3.2.1 Objet de la prestation**

Au regard des quatre résultats escomptés, le projet Basma cherche à établir une situation de référence (ligne de base) qui lui permettra d'avoir un cadre de monitoring fiable.

Cette ligne de base devra permettre au projet, sur base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, le suivi et l'évaluation d'atteinte des objectifs et résultats escomptés.

### **3.2.2 Résultats de la prestation**

Les résultats attendus à travers cette étude sont deux types :

- 1) Concevoir un système de suivi et évaluation selon les étapes suivantes :
  - (i) révision des indicateurs du cadre logique
  - (ii) situation de référence au temps 0 de ces indicateurs,
  - (iii) projection des indicateurs sur la durée du projet, le tout accompagné d'une note méthodologique détaillée et reprenant la fréquence, le calendrier de collecte de données, etc
  - (iv) élaboration d'un plan de gestion des risques et un plan opérationnel.
- 2) Collecter l'information de base nécessaire pour établir l'état de référence du projet. Outre les données qui alimenteront les indicateurs, il est également demandé de collecter certaines données de l'état des lieux, au temps « zéro », du projet.
- 3) Mission d'appui ponctuelle pour assurer le contrôle qualité du système de suivi projet par trimestre.

**NB :** Les indicateurs du cadre logique devront être revus et conçus de manière participative tout au long de la mission et chaque indicateur sera accompagné d'une ou plusieurs fiches décrivant :

- L'état de référence et la manière dont il a été calculé
- La projection des indicateurs (valeurs cibles : à définir pour chaque année) accompagnée d'une feuille de route décrivant :
  - ✓ Qui sera chargé de la collecte des données alimentant les différents indicateurs et à quel(s) niveau(x) ?
  - ✓ A quelle fréquence ces données devront-elles être collectées ?
  - ✓ Les supports (à fournir : tableau Excel, questionnaire, formulaire, etc.) sur la base desquels les données seront collectées.
- Il est également attendu une évaluation des coûts et de la charge de travail impliqués.

Au cours de la révision et de la reformulation des indicateurs du cadre logique, il est demandé de respecter dans toute la mesure du possible les consignes suivantes :

- Le thème « genre » est pris en compte dans la conception des indicateurs et dès que possible, l'indicateur est sexo-spécifié ;
- Concevoir au minimum un indicateur de « perception des changements » comme indicateur d'impact. L'indicateur peut être qualitatif ou quantitatif mais doit être conçu de manière participative ;
- Tout indicateur qualitatif doit pouvoir être « quantifié » et le prestataire doit préciser la méthodologie/feuille de route décrivant cette quantification (attribuer des scores selon catégories ou autre) ;
- Eviter les indicateurs pour lesquels aucune valeur de base n'est disponible ;
- Les indicateurs doivent rester simples et facilement mesurables par les acteurs qui doivent pouvoir continuer à analyser leur évolution après la fin de l'intervention (pérennisation du système de suivi-évaluation et choix d'indicateurs SMART) ;

Etant donné que le système S&E doit contenir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs effectivement quantifiables/chiffrables, il est demandé au prestataire de vérifier l'existence et la « mesurabilité » des données choisies pour la conception des indicateurs afin de s'assurer que ces derniers puissent être effectivement quantifiables et mis à jour selon la fréquence déterminée.

### **3.2.3 Groupes cibles**

- L'équipe de l'intervention
- Les partenaires du Projet (MI, DGSN et GR)

## **3.3 Méthodologie**

Le prestataire remettra dans son offre, une note méthodologique détaillée qui explicitera la compréhension qu'il a des termes de référence et de l'objectif de la mission, en précisant les différentes étapes, et il spécifiera la façon dont il prévoit l'exécution de chacune d'entre elles.

Ces éléments feront partie des critères d'évaluation des offres techniques.

Le prestataire est sollicité de remettre une note méthodologique détaillée qui explicitera la compréhension qu'il a des termes de référence et de l'objectif de la mission, en précisant les différentes étapes. Il spécifiera également la façon dont il prévoit l'exécution de chacune d'entre elles.

Une attention particulière sera consacrée à la prise en compte du thème transversal « genre », afin de mieux intégrer la perspective du genre dans la logique de l'intervention, ainsi que dans les outils de suivi et évaluation, notamment les indicateurs.

Enabel, en collaboration avec ses partenaires la DGSN et la GR, mettra à la disposition du (de la) prestataire (qui sera retenu(e)) les documents officiels du projet « Basma » ainsi que toute autre documentation nécessaire. Le (la) consultant(e) contactera les différentes parties prenantes à la mission ainsi que les partenaires du projet et prendra contact avec toute personne dont il/elle jugera nécessaire la contribution à la réalisation de sa mission.

Le (la) prestataire réalisera son travail via des revues documentaires, des entretiens et des réunions avec le personnel cible et les acteurs clés impliqués dans le projet.

L'équipe du projet « Basma » facilitera la prise de contact, la planification et la réalisation des rencontres ou réunions avec les points focaux.

En concertation avec le (la) prestataire, les contacts avec ces acteurs peuvent prendre la forme d'entretiens ou de réunions élargies.

Le (la) prestataire assistera aux réunions de suivi, d'évaluation et d'approbation des livrables de la mission auxquelles il/elle sera convié(e) par l'équipe de supervision de la consultation et prendra les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations et décisions qui en découleront.

Le (la) prestataire mettra tout son savoir-faire et toute l'expertise nécessaire à l'exécution des tâches qui lui seront attribuées, et ce, conformément aux règles de l'art et aux usages du métier.

### 3.4 Prestations à fournir

- Analyser la logique d'intervention, la chaîne de résultats, les hypothèses, les conditions préalables et les risques du projet. Cette analyse sera restituée dans le contexte actuel et tiendra compte de son évolution depuis la formulation du projet (actualisation des études réalisées, des données statistiques disponibles, analyse du contexte actuel...);
- Animer un atelier de lancement regroupant le comité de suivi de l'étude, en vue de l'adhésion de toutes les parties prenantes à la feuille de route ou plan de travail de la mission ;
- Elaborer, présenter et discuter la note méthodologique avec le comité de suivi;
- Organiser et assurer la formation des thématiques mentionnées;
- Elaborer et présenter l'étude de référence, les 2 versions des rapports provisoires et des principales conclusions (ateliers de restitution) ;
- Intégrer les commentaires éventuels en vue de la production du rapport final.
- Préparer et animer les ateliers de formation au profit des bénéficiaires.
- Mission d'appui ponctuelle pour assurer le contrôle qualité du système de suivi projet par trimestre.

### 3.5 Livrables

Le prestataire soumet après validation par le fonctionnaire dirigeant, les livrables suivants en deux copies originales papier et en une copie en version numérique sur clé USB.

#### Phase 1 :

- Note méthodologique ayant été présentée, discutée et revue avec les principaux partenaires ;
- Plan de travail de l'étude (selon une vision partagée par le comité de suivi de l'étude) qui sera suivi d'un atelier de lancement.

#### Phase 2 :

- Contenu des formations réalisées (Supports, PPT, Liste de présence, études de cas,...) ;

- Formation-action sur le suivi-évaluation
- Formation-action sur l'approche genre dans le suivi et l'évaluation
- Rapport sur le déroulement de la formation.

**Phase 3 :** Rapport provisoire qui doit contenir les composantes suivantes :

- Le cadre logique actualisé
- Une proposition d'indicateurs avec les situations de référence et leurs projections
- La matrice de monitoring et le plan de travail (plan opérationnel) prêts à l'emploi, en y intégrant les résultats de l'analyse des changements, les étapes et valeurs intermédiaires, et l'information déjà collectée ;
- L'ensemble des outils de collecte de données qui permettront d'alimenter les indicateurs et, dans un premier temps, d'arrêter la valeur de référence (temps 0) des indicateurs. Pour chaque outil, il est demandé de fournir une note méthodologique précisant :
  - qui collecte l'information
  - à quelle fréquence
  - avec quel support (formulaire, ...) et comment (notice explicative de l'utilisation de l'outil)
  - à qui l'information est transmise
- Le plan de gestion des risques comprenant la liste des risques majeurs actualisés et adaptés avec leur analyse et les mesures en réponse à prendre ;

**Phase 4 :**

- Rapport final reprenant les observations du comité de suivi de l'étude.
- Une base de données (BDD) de toutes les données collectées organisées et triées par thématiques sur un support numérique (Excel avancée).

**Phase 5 :**

- Rapports de mission d'appui pour assurer le contrôle qualité du système de suivi projet par trimestre pendant 12 mois

### 3.6 Planning de réalisation

Phase	Livrables	Activités	Durée : Jour/Homme
1	Note méthodologique et plan de travail Baseline revues	Note méthodologique revue	Terrain : 0.5 J/H Bureau : 0.5 J/H
		Plan de travail Atelier de lancement	Terrain : 0 J/H Bureau : 0.5 J/H
2	Formations	Formation-action sur le suivi-évaluation	Terrain : 2 J/h Bureau : 0 J/H
		Formation-action sur l'approche genre dans le suivi et l'évaluation	Terrain : 1 J/H Bureau : 0 J/H



		Rapport sur le déroulement de la formation	Terrain : 0 J/H Bureau : 0.5 J/H
3	Rapport provisoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le cadre logique actualisé</li> <li>○ Les indicateurs avec les situations de référence et leurs projections</li> <li>○ La matrice de monitoring et le plan de travail</li> <li>○ Les outils de collecte de données</li> <li>○ Le plan de gestion des risques</li> </ul>	Terrain : 0 J/H Bureau : 5 J/H
4	Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport final reprenant les observations du comité de suivi de l'étude.</li> <li>○ Une base de données (BDD) de toutes les données collectées organisées et triées par thématiques sur un support numérique (Excel avancée).</li> </ul>	Terrain : 2 J/H Bureau : 0 J/H
5	Rapports de mission	Missions d'appui Assurer le contrôle qualité du système de suivi projet par trimestre (2*4)	Terrain : 4 J/H Bureau : 4 J/H
<b>Nombre de jours au maximum Total</b>			Bureau : 9.5 J/H Terrain : 10.5 J/H

### 3.7 Profils recherchés

Le (la) prestataire est appelé(e) à avoir une équipe composée d'un.e expert.e en suivi évaluation et un.e expert.e Genre, dans le domaine des violences basées sur le genre ainsi que d'une équipe d'appui et d'accompagnement sur le terrain.

Equipe principale : 2 profils

Premier profil : spécialisé en système de suivi-évaluation :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Doctorat, Master) en sciences sociales ;
- Avoir réalisé au minimum 3 missions en matière d'élaboration d'étude de base ;
- Avoir dispensé au minimum 1 formation sur la gestion axée sur les résultats ;
- Avoir des compétences dans la conception et la mise en œuvre des enquêtes sociales et socio-économiques, les approches pédagogiques et participatives ;
- Une bonne expérience et maîtrise de la théorie du changement ;
- Avoir de l'expérience en formation-action et/ou en méthodes participatives ;
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française et de l'arabe littéraire.

Deuxième profil : spécialisé dans le renforcement des capacités

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Doctorat, Master) en sciences sociales, sciences de l'éducation/ gestion de projet de développement, toutes autres disciplines équivalentes.
- Avoir au moins 10 ans d'expériences dans le domaine du renforcement des capacités au profit des institutions ;
- Avoir une connaissance des domaines de la lutte contre les violences basées sur le genre, l'égalité du genre et autonomisation des femmes, respect des droits humains et droits des femmes et des filles au Maroc,

- Avoir une connaissance des acteurs de prise en charge des femmes victimes de violences
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française et de l'arabe littéraire.

NB : Le bureau d'études prestataire est appelé à avoir les moyens humains, les qualifications, l'expérience et les capacités techniques et financières nécessaires et suffisantes pour mener à bien les différentes étapes et tâches d'élaboration de la ligne de base (enquêtes, situation de référence, rapportage, ...).

### **3.8 Documents utiles à consulter en guise de préparation à la mission**

Ils seront partagés à la demande du soumissionnaire qui sera retenu.

### **3.9 Obligations du prestataire**

- Veiller à mener une mission adéquate conformément aux objectifs et au contenu fixés dans les TDR ;
- Exécuter le planning des prestations selon le calendrier arrêté en commun accord avec Enabel, le MI, la DGSN et la GR ;
- Se munir des moyens de production nécessaires à la réalisation de sa mission ;
- Fournir les livrables exigés en format électronique.

## 4 Conditions d'exécution services

### 4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### 4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

### 4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### 4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### 4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### 4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

#### **4.7 Facturation et paiement**

Les paiements seront effectués en 3 tranches sur base de factures dûment établis :

- Tranche 1 : Paiement du nombre de jours de travail prévu après réception et acceptation des livrables liés aux phases 1 et 2 ;
- Tranche 2 : Paiement du nombre de jours de travail prévu après réception et acceptation des livrables liés aux phases 3 et 4 ; ;
- Tranche 3 : Paiement du nombre de jours de travail prévu après réception et acceptation des livrables liés à la phase 5.

Les factures sont établies en un seul exemplaire.

La facture électronique est envoyée par e-mail à l'adresse : rkia. [elbadri@enabel.be](mailto:elbadri@enabel.be) et [wissal.khadrouf@enabel.be](mailto:wissal.khadrouf@enabel.be)

Le cas échéant, la facture originale est envoyée à l'adresse suivante :

**Enabel/Projet Basma – « Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes • 73, avenue Fal Ould Oumeir Agdal-Rabat-Maroc**

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

#### **4.8 Exonération de TVA**

Le cas échéant, le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

#### **4.9 Assurances**

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

#### **4.10 Droits de propriété intellectuelle**

Le (la) prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le (la) prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

#### **4.11 Obligation de confidentialité**

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir

adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

#### **4.12 Clauses déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit, entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

#### **4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) ou <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## **5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire**

## 5.1 Fiche d'identification

### 5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup>	AUTRE <sup>3</sup>
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION <sup>5</sup>	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES			
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.			
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	<b>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</b> <b>NUMÉRO DE TVA</b> <b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b> <b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</b> <b>PAYS</b>		
OUI	NON		
DATE	SIGNATURE		

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

### 5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL <sup>6</sup>				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG <sup>7</sup>	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>8</sup>				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (Le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 5.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL <sup>10</sup>			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>11</sup>			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(Le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.



## 5.2 Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le marché MOR1605411-10004 et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX					
Description	Unité	Lieu	Quantité	P.U. HTVA en MAD	Prix total HTVA en MAD
Phase 1	Jour de travail	Bureau	1		
		Terrain	0,5		
Phase 2	Jour de travail	Bureau	1		
		Terrain	2		
Phase 3	Jour de travail	Bureau	4		
Phase 4	Jour de travail	Terrain	3,5		
Phase 5	Jour de travail	Bureau	4		
		Terrain	4		
Montant total en hors taxe					
Taux TVA					
Montant total TTC					

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019- [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#);
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombe dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique : [https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

## 5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## 5.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE		
INTITULE (1)		
ADRESSE		
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL	
PAYS		
CONTACT		
TELEPHONE	TELEFAX	
E - MAIL		
<b>BANQUE (2)</b>		
NOM DE LA BANQUE		
ADRESSE (DE L'AGENCE)		
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL	
PAYS		
NUMERO DE COMPTE		
IBAN (3)		
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION
<b>REMARQUES:</b>		

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE** (les deux obligatoires)

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE** (Obligatoire)

*(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*

*(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*

*(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*